

Durée :

1 jour

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne amenée à entrer dans une zone à risque d'explosion
Toute personne travaillant en zone ATEX (niveau 0).

Notre intervenant :

Formateur expert en prévention des risques chimiques

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A définir

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

310 € HT (372 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux du risque d'explosion.
- Appréhender le contexte réglementaire.
- Détecter les risques explosion et choisir les moyens de prévention adaptés.
- Etre capable d'intervenir en toute sécurité sur les zones ATEX.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques et de pratique : mise en situation et exercices de prévention.

Supports audio visuels adaptés.

Support de cours remis à chaque participant.

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

Délivrance d'une attestation de formation

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- Les enjeux du risque explosion
- La réglementation : la directive 94/9/CE la directive 99/39/CE et les transpositions en droit français
- Phénomènes de la combustion et de l'explosion
- Les modes de propagation de l'incendie
- Les différents types d'explosion
- Les opérations à risques pouvant engendrer des explosions
- Définition des zones ATEX
- Les différents types de matériel définis pour les zones ATEX
- Spécificité du matériel électrique et règles

complémentaires pour le personnel de maintenance électrique

■ **Les mesures de prévention et les mesures organisationnelles permettant d'éviter l'apparition d'incendies ou d'explosions**

■ **Approche méthodologique de l'évaluation des risques ATEX**

■ **La conduite à tenir en cas d'incident ou accident**

■ **Exercices pratiques de mise en situation :**

- Identification des particularités du site (plans de zones, mesures compensatrices local, etc.)
- Utilisation des moyens d'intervention.
- Examen des documents et procédures existantes
- Validation ou préconisation des mesures de prévention.

■ **Contenu du document relatif à la protection contre les explosions**